

À une séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Ste-Praxède, tenue le 13 août 2018 et à laquelle sont présents les conseillers suivants:

M. Jean-François Roy	M. Martin Bussières
M. Paul Audet	
Mme Jacqueline Demers	M. Gaétan Lapointe

Tous formant quorum sous la présidence de Monsieur Daniel Talbot, maire. Madame Josée Vachon, directrice générale et secrétaire-trésorière est aussi présente.

2018-08-197 Ouverture de la session

Il est proposé par M. Martin Bussières
Appuyé par M. Paul Audet
Et résolu unanimement d'ouvrir cette séance à 19 h 10.

Adoptée.

2018-08-198 Adoption de l'ordre du jour du 13 août 2018

Il est proposé par M. Jean-François Roy
Appuyé par Mme Jacqueline Demers
Et résolu unanimement d'accepter l'ordre du jour ci-après présenté.

Ouverture de la session
Adoption de l'ordre du jour du 13 août 2018
Résolution: Dispense de lecture du procès-verbal du 9 juillet 2018
Résolution: Adoption du procès-verbal du 9 juillet 2018

CORRESPONDANCE (Liste remise à chacun)

AFFAIRES NOUVELLES

Législation et Administration

Résolution : dépôt de l'avis d'élection
Renouvellement anti-virus et licence pour les équipements
Suivi : Travaux cours d'eau tributaire du ruisseau Jackman

Sécurité publique

Suivi : entente-incendie, secteur desservi par Lambton
Programme d'aide : sécurité publique

Urbanisme, environnement et Aménagement du territoire

Résolution : Appui au RPGLSF inondations
Plaintes : Location zones de villégiature

Voirie

Résolution : Changement de ponceau chemin du Lac-des-Ours
Résolution : Travaux de voirie à décréter
Subvention du député
Résolution : Acceptation programmation de travaux TECQ
Résolution : Dépôt : Programmation de travaux révisés TECQ
Résolution : Autorisation de paiement : RIRL ponceaux Rang A
Suivi : Bornage chemin Giroux

Résolution : Paiement des comptes du 10 juillet au 13 août 2018

Questions des élus et employés
Questions des personnes présentes
Résolution: Levée de la séance

Adoptée.

2018-08-199 Dispense de lecture du procès-verbal du 9 juillet 2018

Il est proposé par M. Gaétan Lapointe

Appuyé par M. Paul Audet

Et résolu unanimement d'accorder la dispense de lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 juillet 2018, puisque tous les élus en ont pris connaissance.

Adoptée.

2018-08-200 Lecture et adoption du procès-verbal du 9 juillet 2018

Il est proposé par M. Jean-François Roy

Appuyé par M. Martin Bussièrès

Et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la séance du 9 juillet 2018.

Adoptée.

CORRESPONDANCE

Chaque élu reçoit la liste de correspondance qui est déposée au conseil.

AFFAIRES NOUVELLES

LÉGISLATION ET ADMINISTRATION

2018-08-201 Avis d'élection

Il est proposé par M. Paul Audet

Appuyé par M. Martin Bussièrès

Et résolu unanimement de confirmer que les élus sont informés par la présidente d'élection que l'avis public d'élection est maintenant affiché.

Si un scrutin est nécessaire, le vote par anticipation aura lieu dimanche le 23 septembre et le jour du scrutin est fixé au dimanche 30 septembre 2018.

Adoptée.

2018-08-202 Renouvellement anti-virus et licence pour les équipements

Il est proposé par M. Jean-François Roy

Appuyé par Mme Jacqueline Demers

Et résolu unanimement d'accepter l'offre de PG Solutions pour le renouvellement et l'installation d'un anti-virus sur les trois ordinateurs.

Le coût s'élève à 170 \$ et sera inclus dorénavant avec la facture d'entretien annuel.

Adoptée.

Suivi travaux cours d'eau tributaire ruisseau Jackman

Les travaux doivent normalement débiter dans la semaine du 13 août 2018 si la météo est clémente. Les travaux seront réalisés par Excavation Gagnon & Frères et une surveillance de chantier sera effectuée par SNC Lavalin. Tel que requis par le certificat d'autorisation, le ministère de l'Environnement devra être avisé de la date du début des travaux.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

2018-08-203 Suivi : Entente-incendie, secteur desservi par Lambton

Attendu que la Municipalité de Ste-Praxède a conclu une entente de service incendie avec la Ville de Disraeli;

Attendu que malgré que l'entente soit signée uniquement avec la Ville de Disraeli, il fut convenu que le territoire municipal soit divisé en deux sections afin que le service incendie de Lambton soit appelé en priorité pour un secteur défini lors de situation d'urgence;

Attendu qu'après vérification du protocole CAUCA concernant notre municipalité, il semble que pour la majorité des appels d'urgence se trouvant dans le secteur préalablement divisé, savoir à partir du chemin du Hameau jusqu'aux limites du territoire et demandant le déplacement d'un service incendie, le service de sécurité incendie de Disraeli et de Lambton sont appelés simultanément lors d'un appel 9-1-1;

Attendu que le conseil municipal est informé que pour certains codes d'intervention moins urgents, seul le service incendie de Disraeli reçoit l'appel;

En conséquence, il est proposé par M. Paul Audet

Appuyé par M. Martin Bussières

Et résolu unanimement que le conseil municipal adresse une demande à la Ville de Disraeli afin que pour tous les codes d'intervention contenus au protocole d'entente de CAUCA, le service incendie de Lambton soit aussi appelé simultanément avec le service de Disraeli, pour le secteur préalablement divisé, savoir à partir du chemin du Hameau jusqu'aux limites du territoire.

Au surplus, les élus municipaux apprécieraient recevoir la liste des codes d'intervention inclus dans le protocole d'entraides automatiques et leurs significations.

Également, le conseil municipal de Ste-Praxède souhaite que le protocole d'entraide automatique convenu avec CAUCA fasse partie intégrante de l'entente incendie signée avec la Ville de Disraeli.

Adoptée.

2018-08-204 Programme d'aide : Sécurité publique

Il est proposé par M. Jean-François Roy

Appuyé par Mme Jacqueline Demers

Et résolu unanimement que les élus municipaux sont informés qu'une demande a été adressée au ministère de la Sécurité publique pour participer au programme général d'aide financière lors de sinistre.

Les contribuables ayant subi des dommages lors des fortes pluies du 30 juin dernier pourraient être admissibles à une aide financière.

Adoptée.

URBANISME, ENVIRONNEMENT ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

2018-08-205 Inondations de juin 2018, soutien aux citoyens auprès des ministères et diffusion de l'information

Considérant que le Grand lac St-François est le lac de tête du bassin de la rivière Saint-François et le territoire environnant n'est pas en tant que tel un territoire en milieu inondable lorsque le lac est en-dessous du « niveau maximal d'exploitation » de 290,18 m, tel que fixé dans le Plan de gestion du barrage Jules-Allard par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques;

Considérant que les permis de construction émis par la municipalité de Ste-Praxède le sont sur cette base, en spécifiant que le niveau maximal des eaux du Grand lac St-François est de 290,18 mètres et que les constructions implantées au-dessus de ce niveau ne devraient pas être en danger d'inondation;

Considérant que les dommages matériels et environnementaux importants aux propriétés et aux rives qu'occasionne un dépassement de cette cote maximale de 290,18 m, tels ceux avérés en juin 2018;

Considérant que la gestion du barrage Jules-Allard devrait dorénavant, dans les situations de niveau d'eau élevé où le risque de dommages à la propriété est accru, intégrer de nouveaux critères critiques de gestions tels : 1) la présence de glaces mobiles sur le Grand lac St-François et 2) la force des vagues (vent), qui augmentent réellement le risque des dommages;

En conséquence, il est proposé par M. Jean-François Roy

Appuyé par M. Gaétan Lapointe

Et résolu unanimement que la Municipalité de Ste-Praxède prenne des mesures concrètes pour informer les riverains affectés par les inondations de juin 2018 au Grand lac St-François des démarches à prendre par eux pour les deux aspects suivants :

- a) les coordonnées pour contacter, avant la réalisation d'éventuels travaux, le responsable de l'émission des permis à la municipalité de Ste-Praxède pour avoir l'autorisation requise selon une procédure simplifiée et la moins coûteuse possible qui tient compte du caractère exceptionnel des inondations;
- b) les coordonnées pour contacter directement le ministère de la Sécurité Civile pour demander un dédommagement pour les dommages encourus par les inondations;

Que la Municipalité de Ste-Praxède participe à la démarche du Regroupement pour la protection du Grand lac Saint-François, avec les quatre autres municipalités riveraines (St-Romain, Lambton, Coleraine et Adstock) à l'automne 2018 auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques afin que le « niveau maximal d'exploitation » de 290,18 m prévu au Plan de gestion du barrage soit respecté en tout temps au Grand lac St-François;

Que la Municipalité de Ste-Praxède nomme M. Paul Audet, conseiller au siège numéro 2, pour intervenir et échanger de façon officielle avec l'Association du Grand lac St-François – Secteur Sud, relativement au Grand lac Saint-François.

Adoptée.

2018-08-206 Plaintes : Location dans les zones de villégiature

Attendu que le conseil municipal est informé du dépôt de plaintes concernant les locations à court terme dans les zones de villégiature;

Attendu que puisque les zones de villégiature ne permettent pas d'usage commercial, la location à court terme étant donc interdite;

En conséquence, il est proposé par M. Martin Bussières
Appuyé par Mme Jacqueline Demers
Et résolu unanimement qu'une correspondance soit transmise aux propriétaires visés par les plaintes à l'effet que cet usage est contraire aux règlements municipaux.

Aussi, il est convenu de publiciser l'information concernant l'interdiction des usages commerciaux en zones de villégiature.

Adoptée.

VOIRIE

2018-08-207 Ponceau chemin du Lac-des-Ours

Attendu qu'un ponceau de traverse, de 48 pouces de diamètre, doit être remplacé dans le chemin du Lac-des-Ours;

Attendu que, puisqu'un cours d'eau traverse le ponceau à remplacer, une requête en domanialité a été adressée au ministère de l'Environnement afin de connaître la teneur dudit cours d'eau;

Attendu que nous sommes informés que le ruisseau du marécage qui circule dans le ponceau est de nature privée;

Attendu que des obligations environnementales doivent être respectées lors du remplacement de ponceau afin d'assurer une continuité de la circulation du cours d'eau malgré les interventions de voirie nécessaire;

Attendu qu'il y a lieu de faire préparer un devis pour soumission par invitation pour le remplacement de ce ponceau;

En conséquence, il est proposé par M. Jean-François Roy
Appuyé par M. Gaétan Lapointe
Et résolu unanimement de mandater la firme SNC Lavalin pour élaborer un devis pour soumission par invitation auprès de deux soumissionnaires préalablement choisis par le conseil municipal.

Ce devis (dont les honoraires sont fixés à environ 1000 \$) devra comprendre deux options pour remplacer le ponceau, savoir :

-Un ponceau de TTOG (fourniture d'équipement et installation)

Ou

-Installation des deux ponceaux de plastique actuellement en possession de la municipalité si ceux-ci sont compatibles pour les travaux à exécutés.

Les honoraires et coûts reliés aux travaux seront assujettis au programme de subvention TECQ.

Adoptée.

2018-08-208 Travaux de voirie : fossés

Attendu que par la résolution 2018-07-190 des travaux de reprofilage de fossés sont prévus sur un côté du 9^e-et-10^e Rang et seront exécutés par l'entreprise CF Garon;

Attendu que lors de ces travaux, certains propriétaires devront modifier leur entrée privée afin d'installer à leur frais, un ponceau réglementaire et obtenir le permis à cet effet;

Attendu que nous sommes informés qu'il pourrait y avoir lieu de creuser sur le lot 5 514 666 appartenant à Dany St-Onge et Christine Côté, afin de permettre la libre circulation des eaux du ponceau de traverse;

En conséquence, il est proposé par Mme Jacqueline Demers

Appuyé par M. Paul Audet

Et résolu unanimement que préalablement au début des travaux de reprofilage de fossés, l'inspecteur M. Richard Bellavance devra identifier les propriétés concernées par la modification de leur entrée privée et les aviser par écrit pour les informer qu'ils devront nettoyer ou se procurer les nouveaux ponceaux nécessaires, et ce à leur frais;

Aussi, le conseiller M. Gaétan Lapointe, verra à se rendre sur la propriété de M. St-Onge et Mme Côté afin d'évaluer s'il y a lieu de dégager le fossé de ligne privé, afin d'assurer la circulation des eaux qui se dégage de notre ponceau de traverse. Si de l'assistance technique est requise pour identifier la longueur à creuser, les relevés seront effectués par SNC Lavalin, selon le taux horaire. Dans la positive, l'entreprise CF Garon verra à exécuter cette intervention. Une requête écrite de la part du contribuable Dany St-Onge sera requise avant d'entreprendre les travaux.

Adoptée.

2018-08-209 Rechargement et épandage de gravier

Il est proposé par M. Jean-François Roy

Appuyé par M. Gaétan Lapointe

Et résolu unanimement d'autoriser l'inspecteur, M. Richard Bellavance, à se procurer 10 voyages de pierre nette de 2 à 2,5 pouces pour le 3^e Rang, Canton de Straford.

Aussi, l'achat de 15 voyages de gravier 0-1/2 pouces est prévu pour le Rang A.

Le gravier sera fourni par M. Labrecque Inc. L'inspecteur est également mandaté pour louer la machinerie nécessaire pour procéder à l'épandage de matériaux granulaires.

Au surplus, advenant qu'un budget soit encore disponible par le programme de subvention TECQ, il est convenu de mandater le maire et l'inspecteur à faire épandre du gravier aux endroits requis dans nos rangs principaux.

Adoptée.

2018-08-210 Ponceau de traverse

Il est proposé par M. Jean-François Roy

Appuyé par M. Paul Audet

Et résolu unanimement de demander à l'entreprise Gagnon & Frères de nous fournir un estimé pour remplacer un ponceau de traverse du 9^e-et-10^e Rang.

Ce ponton est situé face au 7947, 9^e-et-10^e Rang.

Adoptée.

Subvention du député

Les gens présents sont informés que nous recevrons probablement une subvention du MTQ, suivant une recommandation favorable du député Monsieur Ghislain Bolduc.

2018-08-211 Résolution : Acceptation programmation de travaux TECQ

Il est proposé par M. Jean-François Roy
Appuyé par Mme Jacqueline Demers
Et résolu unanimement de confirmer que les élus municipaux acceptent la nouvelle programmation de travaux, laquelle sera déposée auprès du ministère des Affaires Municipales.

Aussi, la directrice générale et secrétaire-trésorière précise que les coûts des travaux réalisés reflètent les montants réels des dépenses.

Adoptée.

2018-08-212 Résolution : Programmation de travaux révisée TECQ

Attendu que la municipalité de Ste-Praxède a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

Attendu que la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

En conséquence, il est proposé par M. Martin Bussières
Appuyé par M. Paul Audet
Et résolu unanimement que la Municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle.

Que la Municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent, découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;

Que la Municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

Que la Municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques ;

Que la Municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;

Que la Municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

Aussi, Madame Josée Vachon, directrice générale, est autorisée à signer pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Praxède, tous les documents requis.

Adoptée.

2018-08-213 Autorisation de paiement : RIRL ponceaux Rang A

Attendu que les travaux des ponceaux du Rang A, inclus dans le programme de subvention RIRL sont maintenant terminés;

Attendu que l'entreprise Excavation & Frères nous a fourni les factures des travaux totalisant un montant de 77 380,48 \$;

Attendu qu'il y a lieu que les factures soient validées par l'ingénieur Daniel Lapointe afin de s'assurer que les montants soient les mêmes que décrits aux bordereaux de soumissions déposés;

Attendu que les frais reliés aux travaux précités doivent être totalement payés afin de pouvoir procéder à la réclamation de la subvention RIRL;

En conséquence, il est proposé par M. Jean-François Roy
Appuyé par M. Paul Audet
Et résolu unanimement d'autoriser le paiement des factures de 77 380,48 \$ dès que celles-ci auront été validées par l'ingénieur Daniel Lapointe de la firme SNC Lavalin.

Adoptée.

2018-08-214 Suivi : Bornage chemin Giroux

Il est proposé par M. Martin Bussières
Appuyé par M. Paul Audet
Et résolu unanimement que les élus confirment être informés que Me Anne-Marie Lessard, avocate de la Municipalité, a communiqué avec l'arpenteur Yves Drolet pour que soit fixée une date d'audition devant lui, afin que chacune des parties concernées, savoir la Municipalité de Ste-Praxède et Ferme Rénavie, puissent exposer leurs prétentions quant à l'emplacement d'une section du Chemin Giroux.

Adoptée.

2018-08-215 Résolution : Paiement des comptes au 13 août 2018

Il est proposé par M. Martin Bussières
Appuyé par M. Paul Audet
Et résolu unanimement de confirmer et accepter le dépôt de la liste des comptes payés du 10 juillet au 13 août 2018, laquelle s'élève à 140 498,25 \$.

Adoptée.

Josée Vachon, directrice générale/secrétaire-trés. Je certifie que la Municipalité de Ste-Praxède dispose des crédits nécessaires pour payer les comptes déposés.

Questions des élus et employés

Questions des personnes présentes

2018-09-216 : Intervention : Fossés du Rang 12

Attendu que nous sommes avisés que l'eau ne circule pas adéquatement dans une section du fossé du rang 12;

Attendu qu'une intervention est requise afin que l'eau actuellement présente dans le fossé se dirige vers le ponceau de traverse de l'intersection du Rang 12 et Chemin Giroux;

En conséquence, il est proposé par M. Jean-François Roy
Appuyé par M. Martin Bussières
Et résolu unanimement qu'une visite des lieux soit effectuée avec l'entrepreneur Gagnon & Frères afin de procéder aux travaux requis pour permettre un libre écoulement des eaux d'une section du fossé du Rang 12.

Adoptée.

Avancement du dossier fibre optique de la MRC

Le maire est questionné sur l'avancement du dossier régional du déploiement de la fibre optique. M. Talbot devrait en savoir un peu plus lors de la séance des maires de septembre. Le maire entreprendra également des démarches auprès de la compagnie Sogetel pour connaître leurs intentions quant à une offre de service sur notre territoire.

2018-08-217 Résolution: Levée de la séance

Il est proposé par M. Paul Audet
Appuyé par M. Jean-François Roy
Et résolu unanimement de lever cette séance ordinaire à 20 h 30.

Adoptée.

M. Daniel Talbot
Maire
Président d'assemblée

Mme Josée Vachon
Directrice générale
Secrétaire-trésorière

Je, Daniel Talbot, maire, atteste que la signature du procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du code municipal.